

# **MS CONSEIL**

**Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.560 euros**

**Siège social : 327 Boulevard Michelet**

**13009 MARSEILLE**

**817 600 506 R.C.S. MARSEILLE**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION** **POUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL** **EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

---

Présenté par **NORD-EST AUDIT**  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de REIMS  
REIMS (51) – 3 Rue Etienne Oehmichen  
Tél. 03 26 79 39 40  
Fax. 03 26 79 39 49

# **MS CONSEIL**

**Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.560 euros**

**Siège social : 327 Boulevard Michelet**

**13009 MARSEILLE**

**817 600 506 R.C.S. MARSEILLE**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SARL EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision de l'associé unique en date du 30 octobre 2025, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L.223-43 du Code de Commerce afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de la société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

### **Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La société clôture ses comptes au 31 décembre. Lors de l'arrêté au 31 décembre 2024, les capitaux propres de la structure ressortait à 1.464 K€ pour un capital de 9 K€.
- Les éléments comptables 2025 montrent, à travers une situation à fin septembre, une poursuite d'un niveau d'activité élevé sans dérive de charges. Le résultat avant impôt à cette date reste largement positif.
- Le total de l'actif net au 31 décembre 2024 s'élevait à 2.544 K€.

- L'endettement apparaît peu significatif (217 K€ au 31 décembre 2024) et représente 9 % du total du passif.

### **Mission du commissaire à la transformation**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les règles et méthodes comptables généralement admises pour l'établissement de comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il n'a été stipulé aucun avantage particulier.

Fait à Reims,  
Le 6 novembre 2025

**NORD EST AUDIT  
Pascal GUIMARD**

*Commissaire aux Comptes inscrit  
Membre de la Compagnie Régionale  
de L'Est.*